



**Commission des équipements et
de l'aménagement du territoire**

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Chantier d'application de l'Institut "Eco Conseil" -
Analyse et préconisations relatives aux différents
outils de lutte contre la précarité énergétique**

Rapport n° CP/2011/222

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de l'Institut européen pour le conseil en environnement ECO-Conseil, dans le cadre d'un chantier d'application sur la thématique de l'analyse et des préconisations relatives aux différents outils de lutte contre la précarité énergétique.

ECO-Conseil, Institut européen pour le conseil en environnement, a pour objectif de former des professionnels dénommés « éco-conseillers », généralistes de l'environnement au service du développement durable.

En complément d'une partie « théorique », la formation s'organise également autour de « chantiers d'application » se déroulant entre février et mai, et durant lesquels des équipes pluridisciplinaires réalisent, auprès d'organismes tiers, des études ou des actions.

Le Plan Départemental de l'Habitat a identifié quatre enjeux importants dont le développement d'habitat économe en énergie et l'amélioration énergétique du parc de logement existant.

En sus des actions déjà initiées par le Département dans le domaine énergétique pour la production de logements neufs et la signature le 26 octobre 2010 du contrat local de lutte contre la précarité énergétique, le Département souhaite également analyser et amplifier ses outils de lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce contexte, ECO Conseil a proposé qu'un des chantiers d'application porte sur cette thématique. Le chantier concerne l'analyse de la récurrence d'adresses dans les dossiers d'impayés d'énergie gérés par le fonds de solidarité pour le logement (FSL) avec des propositions d'intervention. Il vise également à proposer des modalités de mise en œuvre des actions d'accompagnement pour le déploiement des actions de lutte contre la précarité énergétique (formation des intervenants sociaux, écriture du chapitre correspondant dans la charte de l'accompagnement social lié au logement, etc.).

Ce chantier se déroulera de février à mai 2011.

Il vous est proposé d'apporter une subvention de 4 000 € à Eco-Conseil en vue de la réalisation de ce chantier. Dans le cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, un projet de convention.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 24284 | 65-6574-72 | 155 000,00 € | 131 705,50 € | 4 000,00 € |

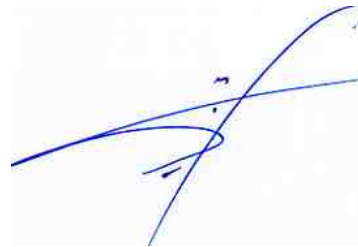
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Institut ECO-Conseil dans le cadre du chantier d'application mené sur la thématique de l'analyse et des préconisations relatives aux différents outils de lutte contre la précarité énergétique.

Elle approuve par ailleurs la convention à intervenir entre l'Institut ECO-Conseil et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL